

**Complément d'avis n°2022/01
relatif à l'accréditation de
l'École des ingénieurs de la Ville de Paris
(EIVP)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans l'avis n°2022/01 concernant la transmission d'un plan d'action sur l'ensemble des recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École des ingénieurs de la Ville de Paris ;
- Vu la note de synthèse établie par Francine PIERRE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 décembre 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 décembre 2022.



La présidente,
Elisabeth CREPON